



**KPMG S.A.**  
5 Avenue de Dubna  
Boite Postale 60260  
14209 Hérouville Saint Clair Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00  
Télécopie : +33 (0)2 14 37 56 39  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Fondation Abbé Jamet*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018  
Fondation Abbé Jamet  
4 avenue de Glattbach - BP 64 - 14760 Breteville sur Odon  
*Ce rapport contient 20 pages*  
Référence : TC-194-003

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.   
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.  
5 Avenue de Dubna  
Boite Postale 60260  
14209 Hérrouville Saint Clair Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00  
Télécopie : +33 (0)2 14 37 56 39  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Fondation Abbé Jamet

Siège social : 4 avenue de Glattbach - BP 64 - 14760 Breteville sur Odon

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du Conseil d'Administration,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Abbé Jamet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation Abbé Jamet à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les produits de tarification.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint Clair, le 22 octobre 2019

KPMG S.A.

Thierry Champion



Associé

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
<b>Montants nets produits d'expl.</b>						
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Dotations et produits de tarification			4 977 965	4 872 074	105 891	2,17
Subventions d'exploitation			23 874	20 934	2 940	14,04
Dons			6 755	13 007	- 6 252	-48,07
Cotisations						
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires						
Autres produits			152 253	152 126	127	0,08
Reprise de provisions						
Transfert de charges			8 275	8 028	247	3,08
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>5 169 123</b>	<b>5 066 169</b>	<b>102 954</b>	<b>2,03</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>5 169 123</b>	<b>5 066 169</b>	<b>102 954</b>	<b>2,03</b>
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			16 935	23 385	- 6 450	-27,58
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>16 935</b>	<b>23 385</b>	<b>- 6 450</b>	<b>-27,58</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			3 151	1 346	1 805	134,10
Sur opérations en capital			500		500	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			2 894	8 684	- 5 790	-66,67
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>6 546</b>	<b>10 029</b>	<b>- 3 483</b>	<b>-34,73</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>5 192 603</b>	<b>5 099 583</b>	<b>93 020</b>	<b>1,82</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-15 795</b>	<b>-182 105</b>	<b>166 310</b>	<b>91,33</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>5 208 399</b>	<b>5 281 688</b>	<b>- 73 289</b>	<b>-1,39</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises et de matières premières	2 828	3 077	- 249	-8,09
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés	159 120	129 905	29 215	22,49
Services extérieurs	199 950	202 879	- 2 929	-1,44
Autres services extérieurs	780 987	833 913	- 52 926	-6,35
Impôts, taxes et versements assimilés	219 301	226 673	- 7 372	-3,25
Salaires et traitements	2 367 788	2 406 511	- 38 723	-1,61
Charges sociales	1 098 374	1 115 026	- 16 652	-1,49
Autres charges de personnels	61 160	49 208	11 952	24,29
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	233 213	228 987	4 226	1,85
Dotations aux provisions				
Autres charges	77	28	49	175,00
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>5 122 800</b>	<b>5 196 208</b>	<b>- 73 408</b>	<b>-1,41</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	518	2 632	- 2 114	-80,32
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12 765	17 711	- 4 946	-27,93
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	72 316	65 138	7 178	11,02
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>85 599</b>	<b>85 481</b>	<b>118</b>	<b>0,14</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>5 208 399</b>	<b>5 281 688</b>	<b>- 73 289</b>	<b>-1,39</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 208 399</b>	<b>5 281 688</b>	<b>- 73 289</b>	<b>-1,39</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	44 330	19 764	24 566	8 631	15 935
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	636 161	133 703	502 458	527 962	- 25 504
Constructions	6 630 747	4 880 596	1 750 151	1 891 532	- 141 381
Installations techniques, matériel et outillage industriels	346 205	341 814	4 391	3 635	756
Autres immobilisations corporelles	1 673 808	1 073 078	600 730	561 227	39 503
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours	1 248		1 248	1 011	237
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
Terrains					
Constructions					
Installation tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations affectées, concédées ou mises à dispo.					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				381	- 381
<b>TOTAL (I)</b>	<b>9 332 499</b>	<b>6 448 955</b>	<b>2 883 544</b>	<b>2 994 379</b>	<b>- 110 835</b>
Comptes de liaison					
<b>TOTAL (II)</b>					

**Bilan**

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Stocks et en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Budgets annexes					
<b>Créances</b>					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	435 789		435 789	273 883	161 906
<b>Autres créances</b>					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	843		843	2 447	- 1 604
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	86 966		86 966	94 536	- 7 570
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	3 699 141		3 699 141	3 597 464	101 677
Charges constatées d'avance	7 589		7 589	5 334	2 255
<b>TOTAL (III)</b>	<b>4 230 329</b>		<b>4 230 329</b>	<b>3 973 665</b>	<b>256 664</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF ( I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>13 562 827</b>	<b>6 448 955</b>	<b>7 113 873</b>	<b>6 968 043</b>	<b>145 830</b>

**(1) Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds propres</b>			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	5 483 070	5 483 070	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
. Ecart de réévaluation			
<b>Réserves</b>			
. Excédents affectés à l'investissement	89 085	89 085	
. Réserves de compensation	737 997	613 323	124 674
. Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement			
. Autres réserves			
<b>Report à nouveau</b>			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-16 878	-16 878	
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-109 818	-109 818	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-30 946	235 763	- 266 709
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-597 791	-557 720	- 40 071
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-15 795	-182 105	166 310
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
<b>Provisions réglementées</b>			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	127 346	126 846	500
. Réserves des plus-values nettes d'actif	326 757	314 492	12 265
. Immobilisations grevées de droits			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 993 027</b>	<b>5 996 057</b>	<b>- 3 030</b>
Comptes de liaison			
<b>TOTAL (II)</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	225 572	225 572	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>225 572</b>	<b>225 572</b>	
<b>Fonds dédiés</b>			
. Sur subventions de fonctionnement	131 692	65 138	66 554
. Sur autres ressources	14 363	11 495	2 868
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	31 045	31 045	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 096	- 1 096
Fournisseurs et comptes rattachés	112 533	151 534	- 39 001
Dettes fiscales et sociales	480 036	446 257	33 779
Autres	125 459	39 850	85 609
Produits constatés d'avance	145		145
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>895 274</b>	<b>746 414</b>	<b>148 860</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 113 873</b>	<b>6 968 043</b>	<b>145 830</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2017</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<i>Engagements reçus</i> Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre <i>Engagements donnés</i>			

# FONDATION ABBE JAMET

## Annexes aux comptes annuels

## Annexes aux comptes annuels

# SOMMAIRE

### A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

#### **I) DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

- 1° - Plan comptable spécifique
- 2° - Dérogations aux dispositions du plan comptable général
- 3° - Amortissements des immobilisations

### B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### **I) BILAN ACTIF**

- 4° - Immobilisations incorporelles
- 5° - Terrain
- 6° - Constructions
- 7° - Immobilisations corporelles. Mouvements principaux
- 8° - Amortissements des immobilisations corporelles
- 9° - Exigibilité des créances

#### **2) BILAN PASSIF**

- 10° - Fonds de dotation
- 11° - Réserves réglementées
- 12° - Autres Réserves
- 13° - Report à nouveau
- 14° - Provisions réglementées
- 15° - Provision pour risques et charges
- 16° - Fonds dédiés
- 17° - Emprunt
- 18° - Dépôt de garantie
- 19° - Résultat
- 20° - Autres dettes : classement par échéance

### C - INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

- 21° - Effectif moyen

### D - ENGAGEMENTS

- 22° - Engagements pris en matière de retraite

### E - AUTRE INFORMATION

- 23° - Rémunérations des dirigeants

**A - FAITS MAJEURS de L'EXERCICE****I) - DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES***Note n°1 : Plan comptable spécifique*

Application du plan comptable professionnel et notamment de l'instruction M. 22 sur la comptabilité des établissements d'hospitalisation publics, adaptée aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif par l'arrêté du 10 décembre 2007.

*Note n°2 : Dérogations aux dispositions du plan comptable général.*

Les plus-values ou moins-values résultant de cessions d'immobilisations ainsi que les produits financiers sont transférés pour tout ou partie en section d'investissement ou en fonds dédiés, en contrepartie des soldes des comptes « 68150, 686460, 687460, 689000 et 767000 » (pour l'établissement C.R.O.P. )

Le compte « 148 600 – Provisions réglementées » ressort au 31/12/2015 à 326 757 €.

*Note n°3 : L'amortissement des immobilisations*

Application de l'avis du 4 mai 2007 de la CNCC, relatif à la comptabilisation des immobilisations par composant, en 2018, un amortissement « dérogatoire » a été comptabilisé pour un montant de 24 900,00 €.

**B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****i) BILAN ACTIF***Note n°4 : Immobilisations incorporelles*

Les principaux investissements réalisés aux cours de l'exercice sont notamment présentés par :

Logiciels	44 330,28 €
<b>Total des acquisitions</b>	<b>44 330,28 €</b>

*Note n°5 : Terrain*

Correspond à la valeur estimée du terrain sur lequel est construit le Centre de Rééducation et constaté dans l'acte notarié relatif à la dotation par transfert gratuit entre la Congrégation des Filles du BON-SAUVEUR de CAEN et la Fondation de l'ensemble immobilier C.R.O.P.

*Note n°6 : Constructions*

Le poste correspond, pour l'essentiel, au coût d'acquisition du Centre de Rééducation situé à Bretteville sur Odon.

*Note n°7 : Immobilisations corporelles*

Les principaux investissements réalisés aux cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Matériel de Bureau	22 865,89€
Matériel scolaires sourds	7 074,34€
Aménagements	66 404,00€
En-cours	237,12€
<b>Total des acquisitions</b>	<b>96 581,35€</b>

*Note n°8 : Amortissements, immobilisations corporelles*

<b>TYPES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>MODE</b>	<b>DUREE</b>
Constructions	Linéaire	
- Structure		50 ans
- Plomberie électricité		10 ans
- Ravalement		10 ans
- Couverture		10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	Moy. 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

*Note n° 9 : Exigibilité des créances*

Toutes les créances sont à échéance à - 1 an

**II)- BILAN PASSIF***Note n°10 : Fonds de dotation*

Correspond à la valeur figurant au bilan du C.R.O.P. en date au 31 Décembre 1992, plus un montant de 381 122,54 € porté en valeur de terrain correspondant à la valeur estimée du terrain dans l'acte notarié constituant la dotation par transfert gratuit à la Fondation Abbé JAMET (voir note n°4) soit un fond de dotation de : **5 444 762,50 €**

Pas de mouvement sur l'exercice 2018.

*Note n°11 : Réserves réglementées : Montant 89 084,78 €.*

- ✓ Excédents affectés à l'équipement (cpte 106820)

Correspond aux produits financiers dégagés au cours des exercices précédents et transférés en section d'investissement. Ce poste n'a pas été mouvementé au cours de l'exercice 2018.

*Note n°12 : Autres réserves*

Correspond à l'affectation des résultats dégagés par l'activité de gestion propre.

*Note n°13 : Report à nouveau*

Le résultat du groupement de l'établissement C.R.O.P. dégagé au titre de 2017 a été affecté par l'organisme de tutelle (A.R.S) comme suit :

<b>Résultats 2017 : Affectation A.R.S.</b>	<b>- 161 685,61 €</b>
SESAL diminué au budget global de 2019 (inclus excédent 2015 de 39 340,97 €)	- 145 332,06 €
CAMSP Calvados diminué au budget global de 2019 (inclus excédent 2015 de 7 290,81 €)	+ 13 699,46 €
CAMSP Manche diminué au budget global de 2019 (inclus excédent 2015 de 13 031,58 €)	+ 14 884,71 €
SSEFIS Calvados augmenté au budget global de 2019 (inclus déficit 2015 de 11 680,13 €)	- 35 053,56 €
SSEFIS Manche augmenté au budget global de 2019 (inclus déficit 2015 de 9 331,77 €)	- 9 884,16 €
<b>Résultats 2016 repris au CA 2018</b>	<b>19 003,78 €</b>
SESAL Excédent 2016	+ 16 809,98 €
CAMSP Calvados Excédent 2016	+ 5 968,80 €
CAMSP Manche Excédent 2016	+ 6 067,81 €
SSEFIS Calvados Déficit 2016	- 8 231,99 €
SSEFIS Manche Déficit 2016	- 1 610,82 €
<b>Dépenses non opposables aux tiers financeurs</b>	<b>- 150 005,75 €</b>
Provisions sur litiges	- 59 800,00 €
Provisions sur congés payés	- 90 205,75 €
<b>Actifs par composant</b>	<b>-447 785,24 €</b>
<b>Report à nouveau affecté (provision retraite)</b>	<b>+ 111 736,00 €</b>
<b>Dépenses refusées par les ARS</b>	<b>- 109 817,52 €</b>
<b>Résultat SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)</b>	<b>- 16 878,20 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 775 432,50 €</b>

*Note n°14 : Provisions réglementées*

Différences sur cessions éléments actif

Report à nouveau	314 491,97 €
Dotation de l'exercice (produits financiers)	12 265,47€
<b>Total Bilan</b>	<b>326 757,44 €</b>

*Note n°15 : Provision pour risques et charges*

	Report 2017	Provisions	Reprise	31/12/2018
Provisions Grosses réparations				
- Fondation	198 693,61 €	-	-	198 693,61 €
- CROP	26 878,19 €	-	-	26 878,19 €
<b>Total</b>	<b>225 571,80 €</b>	-	-	<b>225 571,80 €</b>

*Note n°16 : Fonds dédiés*

- ✓ Correspond au leg Pautaire reçu sur l'exercice 2002 d'un montant de 115 070,09 Euros, utilisé à hauteur de 112 456,25 €.
- ✓ Correspond aux produits financiers 2010 affectés aux projets éducatifs. Il a été utilisé en 2010 à hauteur de 9 763,88 € et en 2013 pour 5 717,39 €.
- ✓ Correspond au don de l'association Roumaine Ephata (Ecole de sourds) dissoute.
- ✓ Correspond à l'appel à projet PERLIPAROLE.
- ✓ Correspond au CITS de l'année 2017 et 2018

	Report 2017	Provisions	Reprise	31/12/2018
- Leg Pautaire	2 613,84 €			2 613,84 €
- Don Ephata	1 000,00 €			1 000,00 €
- Produits financiers	7 748,93 €			7 748,93 €
- Perliparole	131,97 €		- 131,97 €	0,00 €
- Serafin	4 500 €		- 2 762,40 €	1 737,60 €
- CITS	60 638,00 €	64 222,00 €		124 860,00 €
- Autre regard		5 094,44 €		5 094,44 €
- Toutito Teatro		3 000,00 €		3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>76 632,74 €</b>	<b>72 316,44€</b>	<b>2 894,37 €</b>	<b>146 054,81 €</b>

*Note n°17 : Dépôts de Garantie*

- ✓ Correspond aux garanties versées par le Cames pour l'exécution des obligations lui incombant à hauteur de 31 045 € et correspond à un terme de loyer.

Cette somme sera conservée par la Fondation pendant toute la durée du bail sans intérêts.

*Note n°18: Résultats 2018*

	Résultat Comptable (a)	Retraitement 2018 (b)	Reprise Résultat antérieur 2016 (c)	Résultat Compte Administratif (d) = (a + c)
SESAL	- 25 211,98 €		16 809,98 €	- 8 402,00 €
CAMSP Calvados	- 13 703,13 €		5 968,80 €	- 7 334,33 €
CAMSP Manche	- 5 053,17 €		6 067,81 €	1 014,64 €
SSEFIS Calvados	- 2,38 €		- 8 231,99 €	- 8 234,37 €
SSEFIS Manche	5 754,54 €		- 1 610,82 €	4 143,72 €
Retraitement		- 37 090,60 €		- 37 090,60 €
Fondation	59 511,23 €			59 511,23 €
<b>Total</b>	<b>21 295,11 €</b>	<b>- 37 090,60 €</b>	<b>19 003,78 €</b>	<b>3 208,29 €</b>
	<b>- 15 795,49 €</b>			

*Note n°19: Autres dettes*

Toutes les autres dettes sont à échéance à - 1 an.

## C - INFORMATION RELATIVE au COMPTE de RESULTAT

### *Note n°20 : Effectif au 31/12/2018*

L'effectif annuel moyen s'établit à 75,72 ETP.

## D – ENGAGEMENTS

### *Note n°21: Engagements pris en matière de retraite.*

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à **484 457 €** (charges sociales comprises).

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée.

## E – AUTRE INFORMATION

### *Note n°22 : Information relative à la rémunération des dirigeants.*

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et aucun avantage en nature a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, en 2018.